MAIRIE DE MONTVALEZAN

COMMUNE de SAVOIE

la Rosière
ESPACE SAN BERNARDO

LA LETTRE D'INFORMATION
Août 2019

Mairie – Finances

Vos demandes de subventions !

Mairie – Service Finances



Associations, les dossiers de demande de subventions sont disponibles d'ores et déjà sur le site internet de la Commune : http://www.mairie-montvalezan.fr/ « Services de la Mairie puis Comptabilité » ou dans les « Actualités »

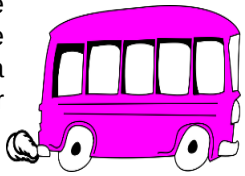
Vos dossiers sont à déposer ou envoyer par mail au plus tard le
vendredi 18 octobre.
N'oubliez pas de signer votre dossier !

Contact : Martine Recordon
comptabilite@montvalezan.fr ; 04.79.06.84.12

Mairie – Ressources Humaines

Devenez accompagnateur/rice transport scolaire

RAPPEL



Pour la prochaine année scolaire 2019-2020, la mairie recherche celui ou celle qui accompagnera les enfants de notre commune sur le trajet de l'école.
Une mission pleine de sens !

Contact : Christelle Fraissard, rh@montvalezan.fr

Mairie – Ressources Humaines

La Mairie recrute

Pour la saison d'hiver 2019-2020

- Infirmière ou EJE pour la crèche
- Praticien(nes) de SPA ;
- Chauffeurs polyvalents PL ; déneigement et divers
- ASVP, agents de surveillance de la voie publique ;



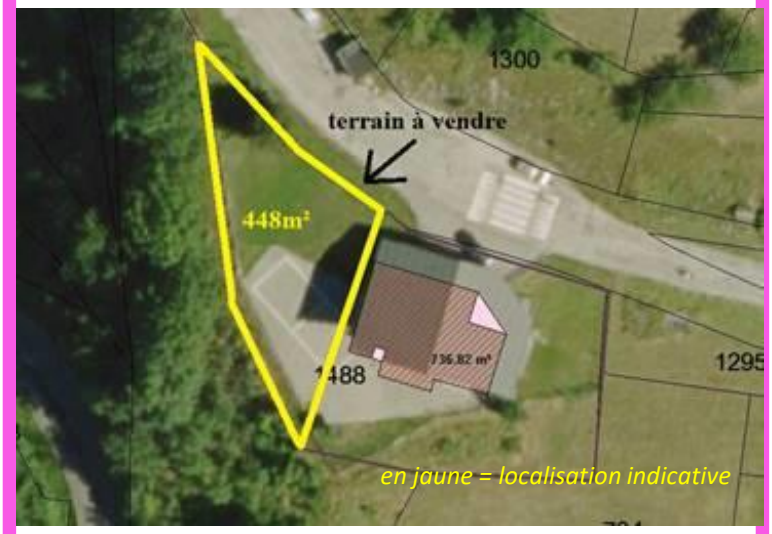
A l'année :

- Responsable urbanisme et foncier

Contact : Christelle Fraissard, rh@montvalezan.fr

Mairie – Foncier

Vente d'un terrain communal – à côté de l'ancienne école du Chantel



La Mairie met en vente un terrain à construire contigu à celui de l'ancienne école du Chantel d'environ 450m².

Pour toute information complémentaire, prendre contact avec Gwendoline Dehoul, foncier@montvalezan.fr

Mairie – Office de Tourisme

Taxe de Séjour



L'été touche à sa fin… Pensez à faire votre déclaration de taxe de séjours **avant le 30 octobre prochain.**
Vous pourrez trouver le formulaire ainsi que les tarifications sur le site de la mairie :

https://mairie-montvalezan.fr/fr/
« Services de la Mairie puis Taxe de séjour »

Nouveauté pour l'hiver 2019/2020 :
Ouverture d'un site en ligne pour les déclarations de taxe de séjour (ainsi que les règlements).
Plus d'information dans les prochains mois !



Contact : Sophie Capuçon, recettes@montvalezan.fr

À Montvalezan, je composte !

Un composteur collectif a été mis en place au Chef-lieu de votre Commune, à coté de la Mairie. Afin de réduire collectivement les déchets que nous produisons, vous êtes invité à utiliser ce composteur SANS MODERATION !

À mettre :

- Epluchures de fruits et légumes
- Marc de café ainsi que le filtre en papier, sachets de thé, d'infusion et tisane
- Coquilles d'œufs, concassées pour faciliter leur décomposition

Ne pas mettre :

- Viandes / os / poissons
- Produits laitiers
- Pains
- Litières animales







Bac à broyat

Il est important de **recouvrir vos déchets avec ce broyat** afin de permettre une bonne aération du compost.

Dépôt de vos déchets

Bac de maturation

Une fois que le bac du milieu est plein, il suffit de le transvider dans le bac de gauche et de le laisser jusqu'à maturation du compost

Contact : Gwendoline Dehoul, foncier@montvalezan.fr

Mairie – Finances

Cantine - Inscriptions

RAPPEL



La rentrée approche à grand pas. Pensez à inscrire vos enfants à la cantine via le site : https://www.periscolaire-montvalezan.fr/

Si vous rencontrez des problèmes avec vos identifiants, contactez la Mairie.

Contact : Sophie Capuçon, recettes@montvalezan.fr , 04 79 06 84 12

Mairie – Service Population

Cabinet médical – Fermeture



Le cabinet médical fermera ses **portes ce jeudi 22 août à 12h**, afin de préparer le déménagement vers le nouveau local.

A compter du 23 août, en cas de besoin vous pouvez vous orienter vers la Maison de Santé de Bourg Saint Maurice. Tel : 04.79.55.57.66

Ré-ouverture du cabinet prévue pour décembre 2019, dans le nouveau local situé au RDC de l'Hôtel Sky.

Mairie – Foncier

L'adressage : c'est parti !

Les services techniques ont commencé, début août, la pose des plaques de noms de rues.

Nous attendons toujours la livraison des numéros des maisons pour les distribuer dans les boites aux lettres.

Pour connaître votre adresse, les plans de la Commune et de la station sont affichés devant la Mairie et à l'Office du Tourisme et sont sur le site internet de la mairie. L'accueil de la Mairie et de l'Office du Tourisme peuvent aussi vous renseigner.

Pensez à bien déclarer votre nouvelle adresse aux différents services publics et entreprises !



Mairie – Administration Générale

Pour + d'information
Suivez nous sur
@mairiemontvalezanlarosiere